

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DE LA COMMUNE DE CHAMBON

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 7

Date de convocation : 24/02/2020

DELIBERATION
SEANCE DU 03 MARS 2020

L'an deux mil vingt et le trois mars à 19 heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Maryse JACQUIN-SALOMON.

Présents : Mme JACQUIN-SALOMON Maryse, Maire, Mmes EININGER Reine, GAUTIER Jeanne-Marie, BARDOT Charlotte, CHAMPION Angélique, MM KLOPP Christian, BROCHARD Jean-Marie.

Absents : CONTENT Yvon, DUMONTET Sabine, CHAPELIN Emilie, STRZELECKI Frédéric

Pouvoirs : CHAPELIN Emilie à GAUTIER Jeanne-Marie, STRZELECKI Frédéric à KLOPP Christian

Secrétaire de séance : CHAMPION Angélique, élue à l'unanimité

Objet de la délibération : DELIBERATION RELATIVE AU PROJET EOLIEN SUR LES COMMUNES DE MONTLOUIS/INEUIL, SUITE A L'ENQUETE PUBLIQUE - 2020-005

Madame le Maire donne lecture de l'arrêté modificatif de la préfecture en date du 10/01/2020. L'enquête publique avait lieu du 3/02 au 18/02/2020 à 12h15. L'avis a été mis à la porte de la mairie pendant toute la durée de l'enquête. Il est demandé aux conseils municipaux de donnés leurs avis sur la demande d'autorisation dès le début de l'enquête. Les documents nécessaires ont été transmis à l'ensemble du conseil, préalablement à celui-ci.

Après en avoir délibéré, à la majorité, 7 CONTRES, 2 ABSTENTIONS,
Le conseil municipal est CONTRE le projet éolien de la société Quadran, sur les communes de Montlouis et Ineuil.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie certifiée conforme
Le 03/03/2020

Le Maire,
Maryse JACQUIN-SALOMON